Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501349-20251208-DELIB081225065-DE

**COMMUNE de LES IFFS : 2025 - 09**
République Française
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

---

**Séance du 08 décembre 2025**

---

Convocation affichée et envoyée le 01/12/2025

L'an **deux mille vingt-cinq et le huit décembre** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.
**En exercice** : 10
**Présents :** M. Jean-Yves JULLIEN, M. ATTIMONT Joseph, M. BOURSAULT Claude, Mme BUSNEL Evelyne ; Mme FAURE Odile, Mme LEMAIRE Nicole, M. REGNAULT Yann, M. RADENAC Dominique, M. RUFFAULT Raphaël.
**Absente :** Mme ARBEY Claire (arrivée à 21h30)
**Secrétaire de séance** : Evelyne BUSNEL

DELIBERATION 08.12.25-065 **Propositions de l'entreprise ESI de la Baussaine pour la vérification et l'entretien des extincteurs**

Il est proposé de revoir à nouveau le contrat de prestation de la maintenance des extincteurs actuellement réalisé par la société CHUBB SICLI
L'entreprise ESI Extincteur Sécurité Incendie a souhaité revoir les montants de ses devis proposés en avril dernier pour les mêmes prestations que CHUBB SICLI dont le montant total s'élève à 570.72€. En 2024 La société CHUBB SICLI a effectué l'entretien des extincteurs pour un montant de 412.84 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- NE PAS DONNER SUITE à la proposition de devis faite par ESI.
- NE PAS VALIDER les devis présentés et de conserver l'actuel prestataire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,

